

[Texte]

Nous sommes disposés à répondre aux questions, monsieur le président.

Le coprésident suppléant (M. Desjardins): Merci, monsieur le ministre.

Monsieur Gauthier.

• 0945

M. Gauthier: Monsieur le président, je vous remercie.

Monsieur le ministre, la semaine passée, on a parlé de la composition et du mandat du comité des sous-ministres qui se penche sur la question des politiques et des programmes des langues officielles. Le greffier vient de me remettre une feuille sur laquelle on donne la composition du comité. Je n'ai pas encore eu le temps de lire la partie ayant trait au mandat, mais je vois que le comité est composé de MM. Gérard Veilleux, Jack Manion, Robert Rabinovitch et Frank Iacobucci et de M^{me} Huguette Labelle, présidente de la Commission de la Fonction publique. Cela me surprend un peu. Que fait la Commission de la Fonction publique dans un sous-comité gouvernemental?

M. Bouchard: On me corrigera si je me trompe, mais je pense que la formation linguistique relève de la Commission de la Fonction publique. M^{me} Labelle, comme présidente, représente ce volet au comité sur la révision de la politique des langues officielles.

M. Gauthier: Selon le document que j'ai ici, le mandat est le suivant:

Revoir les recommandations du commissaire aux langues officielles et donner avis au premier ministre quant à leur praticabilité; préparer les propositions d'orientation générale de la politique linguistique du gouvernement fédéral en vue de les soumettre au premier ministre; et coordonner les activités courantes en matière de langues officielles.

M. Bouchard: Oui, c'est le mandat du comité. Essentiellement, je pense qu'il est d'abord orienté vers la révision de la politique des langues officielles, sauf que pour le premier ministre, c'est beaucoup plus que réviser une loi. Il s'agit de son applicabilité, particulièrement au niveau des programmes du Secrétariat d'État et des différents services fédéraux. Essentiellement, c'est un comité mandaté directement par le premier ministre pour assurer cette coordination-là au niveau de l'ensemble des trois ministères.

M. Gauthier: Le premier objectif du gouvernement est de demander aux ministères de travailler ensemble vers un but ultime, c'est-à-dire le respect et la mise en oeuvre total des langues officielles. J'imagine que le gouvernement va chercher à obtenir une meilleure concertation, une meilleure volonté des ministères en vue de la mise en oeuvre des programmes linguistiques.

Le deuxième volet est la concertation provinciale. Qu'est-ce que le gouvernement est en train de faire pour essayer d'améliorer la concertation entre les provinces et le gouvernement fédéral?

Je reviens à mon propos de la semaine dernière. L'assimilation guette les minorités hors Québec d'une façon inquiétante.

[Traduction]

We are ready to answer your questions, Mr. Chairman.

The Acting Joint Chairman (Mr. Desjardins): Thank you, Mr. Minister.

Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Minister, last week, we spoke of the composition and the mandate of the deputy minister's committee created to study official languages policies and programs. The clerk has just handed me a list of the people on the committee. I have not yet had time to read the part describing its mandate, but I see that Messrs. Gérard Veilleux, Jack Manion, Robert Rabinovitch and Frank Iacobucci, and Mrs. Huguette Labelle, Chairman of the Public Service Commission, are to sit on the committee. I find that surprising. What has the Public Service Commission got to do with a governmental subcommittee?

Mr. Bouchard: Correct me if I am mistaken, but I believe that language training falls under the Public Service Commission. As president, Mrs. Labelle represents the official language policy review function.

Mr. Gauthier: According to the document I have in hand, its mandate is as follows:

To review recommendations from the Commissioner of Official Languages and to advise the Prime Minister on their practicability; to draft general proposals for federal government language policy for submission to the Prime Minister; and to co-ordinate ongoing official language activities.

Mr. Bouchard: Yes, that is the committee's mandate. Basically, I think the objective is an official language policy review, except that for the Prime Minister it is much more than the simple revision of an act. He considers it in terms of its applicability, particularly in relation to the programs of the Department of the Secretary of State and other federal services. Basically, the committee receives its mandate directly from the Prime Minister to ensure co-ordination among and between the three departments.

Mr. Gauthier: The primary objective of the government is to request that the departments work together towards a common goal, which is compliance with, and complete implementation of, official languages policy. I imagine that the government is going to seek greater harmonization and will on the part of the departments for the implementation of language programs.

The second question is provincial co-operation. What is the government doing in an effort to improve federal-provincial co-operation in this regard?

I would like to come back to a point I raised last week. Assimilation is stalking many minorities outside Quebec and it